

cessité, & en cas qu'aucune autre personne capable de l'administrer, ne se trouve présente : de manière que le conventionnel ne soit que le suppléant d'un enfant, d'une femme, d'un païen : ce qui est bien loin de la communication *in divinis*. 2°. En défendant formellement la confession à Pâques & toute autre, & cela parce qu'il y auroit *communicatio in divinis*. Or il est évident que ce qui est *communicatio in divinis* durant la vie, l'est également & d'une manière plus faillante à la mort ; que ce qui est intrinséquement mauvais, ne peut être bon en aucun tems. Par la même décision, il détruit les prétentions de M. B. qui veut qu'à raison de la soi-disante juridiction des jureurs & intrus, les fideles peuvent avoir avec eux des relations ecclésiastiques & de ministère *... Mais une chose à laquelle peut-être peu de personnes ont fait attention, ce sont ces paroles relatives à la permission de quelques évêques : *RECIPERE POSSE PERMISERUNT*. En disant *recipi permisérunt*, le Pape pouvoit paroître adopter la teneur de la permission qui supposoit qu'en recevant l'absolution de l'intrus on recevoit le sacrement de Pénitence (ce qui néanmoins respectivement à cette époque pouvoit encore être vrai) : par le mot *posse*, il exprime précisément la possibilité de la chose & le degré de probabilité que l'opinion d'un certain nombre de caluistes peut avoir ; & le sens est que quelques évêques ont permis qu'il fût possible de recevoir le sacrement, pour autant que les défenseurs de ce sentiment peuvent être fondés. Cette observation, qui chez les ignorans aura l'air d'une subtilité, est si vraie, si incontestable, que je défie tous les grammairiens du monde de me citer chez quel qu'auteur latin, au lieu de *permitto recipi*, *permitto ut recipiatur* ; l'expression *permitto posse recipi*, *permitto ut possit recipi* : pléonafme & barbarisme pour quiconque ne saisit pas la sainte & respectable circonspection que le Siege de Rome met dans l'usage des paroles qui composent ses résolutions.

* Pamphlet de
BRUX. p. 9.